

CONSEILLER - RÉDIGER - ASSISTER - DÉFENDRE

Couple et entreprise

Quel statut personnel choisir ?

Vous êtes tous concernés

- Artisan
- Commerçant
- Industriel
- Agriculteur
- Profession libérale
- Créateur d'entreprise
- Salarié...

Pourquoi ?

- Votre partenaire hérite-t-il de vous ?
- Son patrimoine est-il protégé de vos créanciers ?
- Avez-vous pensé à sa retraite ?
- Bénéficie-t-il de vos investissements ?
- Comment acheter votre résidence principale ?
- Sous quelle forme acheter ou créer votre entreprise ?
- Comment peut se passer une éventuelle séparation ?

Lesquelles ?

- Le concubinage ou union de fait
- Le pacte civil de solidarité (pacs) de nature contractuelle
- Le mariage et le régime matrimonial, légal ou conventionnel
- Le changement de régime matrimonial dans l'intérêt de la famille
- La séparation ou le divorce
- L'achat en «tontine»
- La création d'une société

JURISDEF
Réseau des professionnels du droit

Votre contact

JURIS DEFI
21 rue Godot de Mauroy
75009 PARIS
Tél : 0811 46 08 50
Fax : 0811 46 08 52
(prix d'un appel local depuis un fixe)
www.jurisdefi.com



Le réseau JURIS DÉFI c'est :

Des professionnels du droit à votre écoute :
Avocats - Notaires - Huissiers - Administrateurs
et Mandataires Judiciaires

Des garanties : Notre démarche qualité

Au cœur de notre engagement pour la qualité des services : la satisfaction de nos clients. Pour y répondre, la charte Juris Défi codifie les règles adoptées par les cabinets pour la réalisation des prestations. Elle constitue une réelle garantie de confiance et d'homogénéité des services offerts par les membres du réseau.

www.jurisdefi.com